

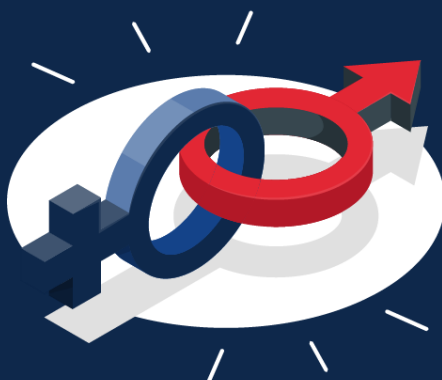
L'engagement du Groupe Cogepart en faveur de l'égalité professionnelle.

Conformément aux dispositions légales, le Groupe Cogepart publie tous les ans le niveau de son Index afin de mesurer son avancée en matière d'écart salarial entre les femmes et les hommes qui le compose, à poste et âge égaux.

La note de cet index correspond à la somme du résultat obtenu par le groupe pour chacun des 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- L'écart de taux d'augmentations individuelles,
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année du retour de congé maternité,
- Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Ces résultats témoignent de nos efforts pour soutenir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Nous avons à cœur de soutenir les initiatives qui permettent à chacun d'accéder à un parcours professionnel, quels que soient ses antécédents, ses compétences, ses origines, son genre, et nous poursuivons notre engagement pour l'amélioration continue de l'égalité professionnelle au sein de chacune de nos entités.



Index Égalité professionnelle Homme/Femme



Index égalité incalculable : le nombre de point maximum pouvant être obtenus étant inférieur à 70 au regard de l'effectif.

- COG 33
- COG 74
- COG 13
- COG 44
- COG IDF EST
- COG TOULOUSE
- CONEX
- DISTRICOLIS
- FRANCE COLIS EXPRESS
- FREJUS COURSES SERVICES
- ICARE LEAN
- LE COURSIER DE LYON
- MCI
- STCO
- STPR
- STN
- STSO